



COMMUNE DE JURIENS

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2011 A 20 HEURES
SALLE COMMUNALE DE JURIENS

Présidence : Mme Michèle Charotton

Présences : 42

Se sont excusés : Mesdames et Messieurs :

BALLY Françoise BENOIT Line CHRISTEN Janine COUTTAZ RITTENER Edith	DUTOIT Céline GRANDJEAN Sylvie WILLIS Anna	BONZON Jean-Daniel GAVILLET Nicolas GOLAY Axel GRANDJEAN Sylvain
---	---	---

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal

2. Communications de la Municipalité

3. Budget de fonctionnement et d'investissement 2012 (préavis 2011-2016-03)

a) Rapport de la commission de gestion

b) Décision du conseil

4. Plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 (préavis 2011-2016-04)

a) Rapport de la commission de gestion

b) Décision du conseil

5. Divers et propositions individuelles

1. Approbation du procès verbal du 29.09.2011

Chaque conseiller l'ayant reçu avec la convocation, il n'en est pas donné lecture. Ce procès-verbal est approuvé.



2. Communications de la Municipalité

Monsieur Philippe **RITTENER** nous informe que le portail du cimetière sera remis d'ici la fin de l'année. Il nous informe que la charte du PRN Jura Vaudois (parc naturel régional) a été acceptée et sera déposée dans le courant du mois de janvier 2012.

Compost : Madame Sabine **HAUTIER** nous informe que la place pour les déchets verts est à l'étude.

Elimination des déchets : l'organisation pour l'élimination des déchets sera mise en place au début du printemps, car VALORSA aimerait que toutes les communes aient le même système de taxes des ordures.

Chauffage : Monsieur José **PARADELA** nous communique la fin des travaux 2011. Le chauffage est toujours en phase de réglage car c'est assez compliqué, mais dans l'ensemble nous sommes assez satisfaits. Tout fonctionne et tout le monde a du chauffage.

Eclairage public : Les fournisseurs des éclairages publics ont de la peine à fournir le matériel, mais il y a de nouveau de la lumière au chemin du Rayon. Au prochain conseil, la municipalité nous donnera le décompte final des 2 chantiers du village.

3. Budget de fonctionnement et d'investissement 2012 (préavis 2011-2016-03)

Monsieur José **PARADELA** nous donne quelques indications concernant le budget et son dicastère. Depuis 1997 c'est la première fois que nous avons de la peine à établir un budget. C'est très compliqué au vu de la péréquation, de l'imposition, etc. etc.

Autorités : nous avons adapté les montants qui ont été adoptés le printemps passé.

Impôts : c'est difficile de calculer les impôts. Soit nous sommes pessimistes et nous écoutons ce que l'Etat dit, celui-ci nous envoie chaque année une formule de calcul. Nous avons choisi un calcul moyen. Nous nous reposons sur les impôts que nous avons actuellement avec une augmentation en fonction de la population de Juriens en 2012. Il y a de plus en plus de gens où les revenus imposables fluctuent pendant l'année et ce n'est pas toujours évident de donner des chiffres et de s'y tenir. Nous avons une part d'optimisme et une part de pessimisme. Dans l'ensemble nous sommes à peine en-dessus de ce que l'Etat nous a envoyé pour calculer nos impôts.

Finances : elles sont équilibrées par rapport aux impôts.

Taux d'intérêt : la Municipalité a décidé de maintenir des taux fixes sur un montant de CHF 800'000.-. Après renseignement pris auprès de plusieurs banques et personnes de confiance, nous avons choisi de bloquer sur le moyen terme les taux pour pouvoir travailler sur une partie du montant où l'on sait où nous allons et une partie à court terme où nous pourrions bénéficier des



taux en baisse. En 15 jours ils sont descendus de 0.5 %. Nous avons décidé de bloquer une partie pour être tranquille, car les taux fluctuent de plus en plus vite.

Service technique : rien à dire, les charges sont reportées dans les comptes.

Urbanisme : malgré les constructions rien de transcendant. Nous mettons toujours un peu près le même montant.

Police réforme : alors là c'est le coup d'assommoir. On nous a proposé que les 2 points d'impôts repris à l'Etat devaient couvrir les frais de la police, c'est comme ça que cela avait été vendu aux communes. La loi passe au Grand Conseil, après il y a l'application de la loi et l'application de celle-ci est faite par les services, pas par le Grand Conseil. Il s'est avéré en fin de compte qu'ils ne s'en sortaient pas et ils ont tapé dans la péréquation. Ce n'est pas ce qui avait été dit, mais nous nous sommes trouvés devant le fait accompli. Maintenant le seul moyen de revenir en arrière, c'est de faire des amendements par le Grand Conseil pour que l'on puisse évoluer dans la réforme policière. Indirectement, nous nous payons CHF 12'000.00 en supplément pour la réforme policière. A l'UCV, il y a eu un grand tollé là-dessus et nous allons voir à l'avenir comment nous pourrions faire. Il y a une division entre les petites communes, comme nous, qui ont peu de demande d'intervention policière avec d'autres communes comme Orbe, Vallorbe qui eux ont plus de demandes policières, ainsi nous jouons la carte de la solidarité. Ça commence à bien faire. On est mis devant le fait accompli et nous avons CHF. 22'000.00 à ce poste, c'est nouveau, c'est comme ça, on ne peut rien faire.

Défense incendie : c'est le même topo. Réorganisation, nous devons nous mettre avec Orbe. Aujourd'hui, ça fait 3 ans qu'on nous en parle. Il y a que l'effectif des cadres des pompiers régionaux qui nous présente un projet. Nous les politiques, nous n'avons pas été convoqués et notre avis n'a pas été demandé. L'ensemble de la région et la CISVANO a décrété de ne pas rentrer en matière tant que nous ne serons pas à la table des négociations. Nous refuserons toute régionalisation tant que nous ne participerons pas aux négociations.

Madame Sabine **HAUTIER** nous donne quelques explications sur son dicastère :

Forêt : elle est toujours déficitaire, c'est à cause de l'évolution négative du prix du bois que l'on a toujours un déficit. Il est précisé que ce déficit est toujours absorbé par le fonds des dépenses thématiques à hauteur de $\frac{3}{4}$.

Assainissement ménager : aucune hausse des coûts des transports et d'incinération n'a été signalée, mais nous avons adapté les coûts à la hausse vu que la population du village va augmenter sensiblement. Les charges de ce dicastère sont toujours couvertes par les taxes personnelles pour environ 90%.



Monsieur John **GOLAY** prend la parole :

Bâtiments : vu le budget déficitaire, la Municipalité a décidé d'amortir CHF 20'000.00 sur la grande salle alors l'amortissement était habituellement de CHF 44'000.00 et ceci depuis plusieurs années.

Egouts : Nous avons amélioré techniquement la STEP en y faisant plusieurs travaux et notre part communale passe de CHF. 28'000.00 à CHF. 39'000.00. Cette augmentation de 25 à 30% sera répercutée sur le prix de la facture de l'eau et des égouts. Il n'a pas encore été décidé quelle somme sera reportée sur les factures mais ceci sera une obligation.

Madame Anne-Claude **GRANDJEAN** prend la parole :

Social : pas d'espoir d'amélioration. Pour les frais de maintien à domicile, il y a une augmentation de CHF. 7.00 par habitant.

Il y a quand même une bonne nouvelle par rapport à l'accueil de la petite enfance, un nouveau système de calcul a été mis en place : c'est 50% aux habitants et 50% à la participation, ce qui veut dire que nous payons seulement ce que nous consommons.

Ecoles : ce qui nous coûte le plus, ce sont les transports, du fait que nous avons passé à la zone Mobilis ceci influence le prix. Les courses spéciales et les petits bus coûtent très cher. Pour les écoles, nous nous penchons aussi sur les problèmes de bus, nous sommes entrain de revoir le contrat avec Car postal et nous essayons de négocier la facture mais ce n'est pas facile. Il n'y a aucun changement mis à part les augmentations habituelles.

Monsieur Philippe **RITTENER** :

Pâturage : nous espérons pouvoir faire la 2^{ème} partie du mur en pierre sèche au chalet Devant. Nous allons refaire le mur du cimetière et aussi l'assainissement d'une zone d'abreuvement des bêtes et réfection d'une citerne près du chalet au Mazel un aménagement pour alimenter un bassin depuis un réservoir à l'entrée du pâturage. Mais les comptes sont plus ou moins équilibrés

a)Rapport de la commission de gestion

Monsieur Michel **BAUD** nous lit le rapport de la commission de gestion qui s'est réunie le 16 novembre 2011 en présence de Monsieur le Syndic et du Boursier communal afin de prendre connaissance du budget de fonctionnement et des investissements communaux prévus pour l'année 2012. En référence aux explications évoquées par la Municipalité, la Commission de Gestion propose au conseil de suivre le préavis n° 2011-2016-3 émis par la Municipalité, d'adopter le budget de fonctionnement 2012 présentant un excédent de charges de CHF 81'534.00 et de prendre acte du budget d'investissement 2012 pour un montant total de CHF. 10'000.00



Questions :

Monsieur Mukhtar **HUSSAIN-KHAN** demande quels sont les travaux prévus sur les routes l'année prochaine ?

Madame Anne-Claude **GRANDJEAN** répond que les travaux prévus l'année prochaine sont : la route du chalet Devant depuis chez Monsieur Olivier **GRANDJEAN** jusqu'au refuge voir jusqu'à la croisée du chalet Devant. Comme la commune d'Yverdon possède le chalet Dernier, elle serait à hauteur de 40% partie prenante, mais c'est encore à définir et la péréquation va entrer en matière. Pour le reste des routes, nous n'allons faire que le minimum. Les autres travaux vont être reportés mais nous allons maintenir le renforcement de la route vers chez Monsieur Joël **CURTET**.

b) Décision du conseil

Le préavis 2011-2016-3 est accepté tel que présenté sans opposition ni avis contraire.

4. Plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 (préavis 2011-2016-04)

Monsieur José **PARADELA** nous explique que la nouvelle loi sur les communes nous oblige à avoir un plafond d'endettement. Ce qu'ils veulent c'est que nous essayons de prévoir ce qui va arriver dans les 5 ans. Nous savons qu'il y a des choses que l'on doit faire. On a toujours le projet des éoliennes qui est d'actualité, nous allons extrapoler dans le temps en sachant que si on allait jusqu'à ces CHF 3'700'000.00 on serait dans un créneau encore supportable par rapport à cette somme. C'est pour donner à la Municipalité une marge de manœuvre, mais la décision finale revient au Conseil.

a) Rapport de la commission de gestion

Madame Rosemay **CHRISTEN** nous lit le rapport de la commission de gestion qui s'est réunie le 16 novembre 2011 afin d'étudier le rapport remis par la municipalité demandant une augmentation du plafond d'endettement de CHF 2'250'000.00 à CHF 3'700'000.00.

La commission de gestion propose au conseil de suivre le préavis 2011-2016-04 émis par la Municipalité et de fixer pour la législature 2011-2016 un plafond d'endettement de CHF 3'700'000.00

Et un plafond de risque pour cautionnements et autres formes de garanties de CHF 750'000.00

Questions :

Monsieur René **LAUCKNER** prend la parole. Il lui semble que le préavis qui nous est soumis est contraire au bon sens. Pourquoi ? Il y a beaucoup d'Etats surendettés et nous n'avons pas une situation idéale quand à l'évolution de l'endettement. Aujourd'hui, nous avons des taux d'intérêts qui sont bas, mais ils ne vont pas rester comme ça encore longtemps. Si on double cet endettement, il va entraîner des charges supplémentaires. Il encourage le Conseil à refuser ce plafond



d'endettement et demande à la Municipalité de réfléchir et de rester dans un plafond d'endettement qui soit supportable pour notre commune.

Monsieur Michel **BAUD** répond qu'un plafond d'endettement ne signifie pas que nous permettons à la Municipalité de dépenser les CHF 3'700'000.00 et que si il y a investissement le Conseil décidera si oui ou non cet investissement doit avoir lieu. Ce plafond n'est qu'une formalité pour éviter la seconde formalité qui est celle de l'Etat. Donc veillons au grain et soyons très attentifs et ne refusons pas cette possibilité de simplification.

Monsieur Jean-Michel **ZELLWEGER** demande : le relèvement est important, est-il notamment pensé pour les investissements à prévoir pour les énergies ? Dans le fond c'est un investissement qui devrait quand même rapporter de l'argent. Et c'est comme dans tout, qui n'avance pas recule. Nous avons un beau projet et si nous voulons le financer il faudra de l'argent.

Monsieur Mukhtar **HUSSAIN-KHAN** cette augmentation vient surtout de l'investissement prévu pour la MMSA

b) Décision du conseil

Le préavis 2011-2016-4 est accepté tel que présenté avec 2 avis contraires et 4 sans opinion.

5. Divers et propositions individuelles

Monsieur William **CHEZEAUX**

La partie sud de la Ruelle est très sombre pourrait-on faire quelque chose ?

Madame Anne-Claude **GRANDJEAN** répond : l'entreprise Empélec doit venir souvent, on leur demandera de trouver une solution à ce problème.

Monsieur Frédéric **JAQUIER** demande que dans le cadre des négociations avec les cars postaux il soit soulevé le point que ceux-ci sont souvent en retard.

Madame Anne-Claude **GRANDJEAN** : tous ces problèmes ont aussi été soulevés par les écoles parce qu'il y a eu plusieurs fois où les chauffeurs ont oublié les enfants. Il y a un gros problème concernant les grands bus car il y a beaucoup de nouveaux chauffeurs qui ne sont pas très motivés par leur travail.

Monsieur René **LAUCKNER** : il y a un phare qui a été installé au-dessus de la maison de Monsieur John **GOLAY** qui éclaire tout le quartier de la Rette, est-ce provisoire ou est-ce définitif ?

Madame Anne-Claude **GRANDJEAN** prend la parole : c'est un éclairage provisoire Nous attendons les mêmes luminaires que le Chemin Neuf, mais comme l'a souligné Monsieur José **PARADELA**, il y a un gros problème avec les fournisseurs qui n'arrivent pas suivre.



Monsieur Pierre-Yves **KIRCHHOFER** :

Nous parlons beaucoup d'investissement pour les éoliennes et combien elles vont nous coûter, mais on lit dans les journaux qu'avant de commencer un privé reçoit une certaine somme. Combien le site éolien va-t-il rapporter à la commune ?

Monsieur José **PARADELA** : j'espère un maximum, mais il est impossible d'avancer un chiffre car ce que l'on lit dans les journaux, ce sont des négociations faites avec des privés propriétaires fonciers. Ce que les journalistes racontent ce sont beaucoup d'extrapolations.

Nous avons des droits par rapport à l'actionnariat que nous avons aujourd'hui, c'est-à-dire des rendements financiers. Arrêtons d'extrapoler là dedans. Ce que nous voulons aujourd'hui, c'est que le canton accepte notre projet. Tout a été arrêté. Nous donnons de l'énergie pour que notre projet soit accepté. C'est fastidieux et décevant mais nous y croyons car le projet est bon. J'espère qu'il va nous rapporter un maximum.

Monsieur Christian **GRANDJEAN** : pouvons-nous savoir le prix de la location de l'emplacement de l'éolienne. Est-il connu ?

Monsieur José **PARADELA** : Aujourd'hui le prix de la redevance foncière des propriétaires, nous ne la connaissons pas. Elle a été négociée, c'est le conseil d'administration qui l'a négociée. Actuellement, au sein de la commission d'administration, nous ne la connaissons pas. Elle va sortir. A Juriens, nous n'avons pas de négociation, elle se passe au niveau du propriétaire foncier c'est-à-dire, les communes d'Yverdon et de Mont-La-Ville et le petit Boutavant. Pour l'instant nous n'avons pas de négociation par rapport à la commune territoriale. Aujourd'hui, l'Etat nous demande pour l'avancement du projet c'est de dire : « on veut des signatures des propriétaires fonciers pour pouvoir déposer votre demande dans les services de l'Etat ». On en est là aujourd'hui On sait où on veut aller, combien nous allons demander, combien nous aimerions recevoir. Entre ce qu'on aimerait pour les communes et la réalité il y a encore du chemin à parcourir.

Monsieur Christian **GRANDJEAN** reprend la parole : Notre projet des éoliennes est un bon projet car c'est des communes et très peu de privés qui auront les antennes installées sur leur terrain et ce n'est pas des privés qui toucheront les redevances mais des collectivités publiques. Si le projet de Bourguignon n'aboutira pas, c'est parce qu'il y a des privés qui auront 3 antennes à CHF 25'000.00 par année et des proches voisins qui auront des antennes qui provoqueront l'effet strophique qui n'en ont pas. A ces gens-là, on leur propose CHF 25'000.00 par année pour ne pas avoir d'antennes sur eux, et pour qu'il ne fasse pas d'opposition. Quand on voit que la commune de Zurich peut faire des propositions comme ça à Bourguignon c'est-à-dire payer ceux qui en ont et payer ceux qui en n'ont pas pour ne pas faire opposition, on arrivera difficilement à dire ce que cela va rapporter.

Monsieur José **PARADELA** il y a d'autres communes qui ont déjà signé les contrats avec le SGI de Genève et c'est au-delà de CHF 25'000.00. Ce que l'on veut c'est que notre projet soit accepté dans la fiche 51 de l'Etat de Vaud. C'est une histoire de gros sous. Aujourd'hui, 45 parcs ont été déposés à l'Etat. Le projet du Mollendruz est l'un des parcs les plus aboutis dans le canton avec des mesures réelles, sans extrapolation, avec des études d'impact sur la faune et sur la flore. Le parc



lausannois n'a pas eu tout ce qu'on a fait et il est pris dans la fiche 51. Des réponses ont été données aux nombreuses lettres envoyées, les réponses ne sont pas satisfaisantes.

Madame Michèle **CHAROTTON** prend la parole. Le Bureau du conseil souhaiterait que les délégués des différentes commissions, l'AIVN, l'ASCOVABANO et l'ORPC nous fassent un rapport sur ce qui s'est passé durant l'année écoulée.

Après 13 ans de présidence, Monsieur José **PARADELA** nous annonce qu'il a donné sa démission en tant que président directeur de l'AIVN, c'est Monsieur Olivier **ROCHAT** d'Envy qui a repris le poste. De droit selon les statuts il doit être présent à l'AG mais souhaite que son remplacement prenne sa place, soit Michel **BAUD** soit Pascal **SCHNEITER** qui devront s'arranger pour participer aux deux AG annuelles.

Monsieur Jean-Michel **GRANDJEAN** nous annonce que le nouvel an est organisé à la grande salle de Juriens avec l'orchestre Jacky **THOMET**. Les inscriptions se font soit chez Madame Daniela **GRANDJEAN**, soit au magasin ou chez Monsieur Jean-Michel **GRANDJEAN**.

L'Assemblée est levée à 21h00

La Présidente :
M. Charotton

La secrétaire
M. Kirchhofer